

*POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES*

BULLETIN MENSUEL
DE
L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

ET

JOURNAL DES SOLDATS BLESSÉS
AUX YEUX

SOMMAIRE

Rajustement. — Au Comité d'Entente. — Notre Assemblée Générale. — Notre Fête. — Les vacances à Bouleville. — Notre Caisse de Prévoyance. — La Légion d'Honneur pour les blessés en service commandé. — Réductions sur les autocars de remplacement. — Des Aveugles de Guerre participent à un match de bridge. — Loterie Nationale. — Promotions Légion d'Honneur. — La Familiale des Soldats Aveugles. — Achats avec réductions. — Nos délégations.

Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Cotisations 1939. — Comptes rendus : de l'Assemblée annuelle de la Régionale du Nord, le 19 mars ; de la Section d'Algérie, le 26 février ; de la Section des Bouches-du-Rhône, le 12 mars. — Avis divers. — Listes de donateurs.

ADMINISTRATION : SIÈGE DE L'U.A.G., 49, RUE BLANCHE, PARIS (9^e)

Téléphone : TRINITÉ 85-83

Chèque Postal : PARIS 160 31

BULLETIN MENSUEL
DE
L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

RAJUSTEMENT

Pourquoi faut-il que nous demandions toujours le rajustement d'une pension dont la valeur d'achat diminue sans cesse. Personne plus que nous ne souhaiterait la stabilité financière de notre Pays, non seulement par goût de la quiétude, mais aussi par désir de voir les proportions réglant les conditions de vie définitivement assurées. Ce n'est pas notre faute si ce malheureux franc s'étiolé, mais dans la période actuelle, nous nous garderons bien de rechercher la cause de cet affaiblissement, estimant qu'une entente générale est indispensable plus que jamais. Il nous paraît cependant qu'il serait possible de faire, pour les grands mutilés dont la pension est le seul moyen d'existence, un effort raisonnable afin qu'ils ne souffrent pas trop de la dureté des temps. C'est pourquoi l'Union des Aveugles de Guerre, par la voix de son Président, a demandé depuis fort longtemps à la Confédération, l'étude d'un projet de rajustement de nos allocations et nous avons été heureux, d'accord avec les Associations du Comité d'Entente, de voir la Confédération se charger des nombreuses négociations que comportent, nous ne le savons que trop bien, des demandes de ce genre. Nous aiderons de tout notre pouvoir les démarches de la Confédération et si, pour l'instant, nous ne donnons pas de détails plus précis à nos camarades, qu'ils croient bien que nous continuons comme par le passé, à diriger nos efforts vers l'heureux aboutissement de nos espérances.

A cette demande de rajustement de nos allocations de Grands Invalides, nous en avons joint une autre que nos camarades comprendront. Il s'agit de l'injuste différence qui existe entre les deux allocations des double article 10, instituées en faveur de nos camarades bi-mançhots. On se rappelle que pour eux, en 1928, a été créée l'allocation n° 6 qui correspondait à l'époque au doublement de l'allocation 5 bis, soit 12.500 francs. Or depuis, l'allocation 6 n'a pas suivi l'allocation 5 bis, et pour un petit nombre de très grands inva-

Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.
SCAPINI, Président honoraire.
BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.
FAVRET, Secrétaire général honoraire.
CONAN, Secrétaire général honoraire.
AMBLARD, Secrétaire général honoraire.

Conseil d'Administration

Président : CONAN.
Vice-Présidents : GUILLAM, IZAAC, LEVEAU.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : BARDOLIX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSION, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, FAVRET, GRILLET, LAFFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, SCAPINI.

Comité d'Action

Mlle Arbel, Vice-Présidente honoraire.
Président : M. de Traversay.
Vice-Présidentes { Mme Contamin.
 { Mme L'Evêque.
Secrétaires { M. Bloch, adjoint au Trésorier ;
 { M. Iweins, Secrétaire du Comité d'Action.
M. Auterbe, Directeur à la Compagnie « L'Union ».

Mme du Bos ;
Mme Broquin ;
M. de Chaumont-Quitry ;
M. Chepfer ;
Mme Chevalier ;
Mlle Jalaguiet
Mme Lévy-Weis ;
M. Julien Mayer ;
Colonel de Traversay.

lides, on comprendra qu'il est juste que nous demandions que soit supprimée cette anomalie.

Et maintenant, après avoir encore une fois et à notre grand regret, demandé quelque chose pour nous, nous avons posé devant la Confédération, comme devant nos camarades des autres Associations du Comité d'Entente, le principe d'un droit de priorité pour que les prochains efforts soient effectués en faveur de nos veuves. Il est inutile de reprendre la question ici, elle est trop triste, et nous voulons que dans un proche avenir, malgré la grande difficulté pratique d'amélioration de leur sort, les veuves de nos camarades voient un peu plus de justice leur être rendue. On ne peut pas dire qu'il soit facile en ce moment d'obtenir des augmentations, mais nous pouvons assurer nos camarades que nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour que la demande de rajustement, reçoive un résultat satisfaisant et pour qu'aussi nos veuves sentent que les membres de l'Union n'oublient pas leurs camarades disparus.

H. AMBLARD.

A BOULLEVILLE

Au moment de donner le bon à tirer de notre Bulletin, nous sommes avisés par l'Office Départemental de l'Eure des dispositions prises concernant Bouleville.

Nous les publions malgré le retard qu'elles pourront apporter dans la parution de notre Bulletin :

« Afin que vous en puissiez donner connaissance aux membres de votre Association, je crois utile de vous informer des mesures arrêtées par l'Office Départemental quant au fonctionnement du Foyer des Aveugles de Bouleville au cours de la présente année.

Comme vous le savez, l'Etablissement peut recevoir 18 ménages, avec ou sans enfants, prenant pension au foyer, et 8 ménages occupant des pavillons séparés, pourvus de 2 lits au moins et d'une cuisine complètement aménagée.

Le Foyer doit, en principe, être ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre. L'Office Départemental a décidé, toutefois, que la date d'ouverture serait différée aussi longtemps que la moitié de l'effectif normal en pensionnaires ne pourrait être atteinte.

Il y aurait donc intérêt à ce que les demandes d'admission nous parviennent dans le plus bref délai possible et à ce qu'elles visent non seulement les mois de juillet et d'août qui verront vraisemblablement le foyer surpeuplé, mais encore les mois de mai, juin et septembre, pendant lesquels nous ne pourrions engager de frais généraux hors de proportion avec un effectif de pensionnaires trop réduit.

L'ordre de priorité dans les admissions sera établi en tenant compte :

1° De la date de présentation des demandes à partir du 15 avril (les candidatures que nous avons déjà reçues seront supposées arrivées le 15 avril) ;

2° Du fait que l'intéressé a déjà demandé son admission au Foyer en 1938 et n'a pu l'obtenir ;

3° Du nombre d'enfants de moins de 16 ans accompagnant les parents au Foyer.

Afin d'éviter des correspondances inutiles, les demandes adressées au Préfet, Président de l'Office Départemental de l'Eure, ancien Evêché, Evreux, devront bien préciser :

1° Si l'admission est sollicitée pour l'hôtel (nourriture assurée par le Foyer) ou pour les pavillons ;

2° Le nombre d'enfants de moins de 16 ans accompagnant le ménage ;

3° Si l'intéressé accepterait un séjour en mai, juin ou septembre, et pour quelle période, au cas où sa demande visant les mois de juillet ou d'août ne pourrait obtenir satisfaction.

Je vous précise, d'autre part, que les taux des prix de pension et de location des pavillons ont été arrêtés ainsi qu'il suit pour l'année 1939 :

Pension

Grandes personnes et enfants de plus de 10 ans	20 fr. par jour
Enfants de 3 à 10 ans	10 fr. par jour
Enfants de moins de 3 ans	Séjour gratuit

Location de Pavillons

200 francs par mois pour les Pavillons à 2 pièces.

250 francs par mois pour les Pavillons à 4 pièces.

Je vous prie de vouloir bien porter, dans le plus bref délai possible, ces dispositions à la connaissance des membres de votre Association.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués. »

Le Préfet :
(Signature)

COMITÉ D'ENTENTE

Réunion du Comité d'Entente du 2 Mars 1939

Toutes les Associations étaient représentées.

Président de séance : Lefèvre, des « Trépanés ». Pour l'U.A.G. : Conan et Amblard.

L'ordre du jour comprenait spécialement l'examen du projet de rajustement des allocations. La discussion, assez longue par suite de l'examen des revendications de diverses Associations, conduit à une modification du projet.

Réunion du Comité d'Entente du 9 Mars 1939

Sont présents : « Les plus Grands Invalides », les « Amputés », les « Trépanés », les « Blessés Multiples ».

Pour l'U.A.G. : Amblard.

Les délégués reprennent l'examen du projet de rajustement et se mettent d'accord pour ne pas ajouter à la demande de rajustement d'autres revendications bien naturelles mais présentant un alourdissement du projet.

Avec le rajustement, sera demandée la mise à égalité avec l'allocation 5 bis de l'allocation 6 en faveur des doubles article 10.

Amblard demande ensuite que les prochains travaux du Comité d'Entente portent sur l'examen des pensions des veuves des grands invalides dont la situation devient de plus en plus critique.

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tous nos camarades ont dû recevoir à l'heure actuelle la convocation les invitant à assister à l'Assemblée Générale, accompagnée d'un pouvoir qu'ils devront remplir au nom d'un camarade, s'ils ne peuvent être présents à l'Assemblée. Ils ont reçu également le bulletin de vote ainsi que tous les renseignements intéressant nos diverses réunions.

Nous rappelons que cette année, à cause des différentes manifestations qui sont organisées, les réunions de Commissions commenceront le *jeudi 27 avril à 15 h. 15*. A l'ordre du jour sont inscrites les questions des *Services Intérieurs* et de la *Maison* dont le rapporteur est *Amblard*. Le *vendredi 28 avril, à 9 h. 15, Commission des Pensions* : rapporteur : *Conan* et *Commission des Questions Diverses* : rapporteur *Guillam*. A *14 h. 15, Commission d'Action Sociale et Caisse de Prévoyance* : rapporteur *Izaak* ; *Commission de Propagande* : rapporteur *Guillam* et *Commission du Budget* : rapporteur *Favret*.

Le vendredi soir, l'U.A.G. ranimera « la Flamme » ; les camarades devront donc quitter la Salle des Commissions vers 17 h. 30. Si les travaux ne sont pas terminés, une séance supplémentaire pourra être prévue pour le samedi 29 avril.

Le mercredi 26 avril aura lieu, à 15 heures, dans notre Maison, l'inauguration du Buste du Maréchal Maunoury. Cette manifestation qui est un hommage rendu à la mémoire d'un de nos grands camarades, nous permettra de réunir dans notre Maison de nombreuses personnalités civiles et militaires auxquelles nous aurons ainsi l'honneur de présenter la Maison des Aveugles de Guerre. De ce fait, il ne nous restera qu'un nombre restreint de places, mais nous prions tous nos camarades de se mettre à l'écoute le mercredi 26 avril, à 15 heures, pour entendre les discours qui seront radio-diffusés. Les programmes de T.S.F. donneront d'ailleurs toutes indications utiles.

NOTRE FÊTE

Le samedi 29 avril, nous aurons alors notre fête, à nous, aveugles de guerre, où dans une séance récréative, nous célébrerons entre nous le vingtième anniversaire de notre Association. Un programme très choisi et très varié est déjà arrêté. Nous sommes certains qu'il satisfaira nos camarades et leurs enfants et dans la mesure du possible leurs proches amis.

Une dizaine de jours avant le 30 avril, nous tiendrons à la disposition des membres de l'U.A.G. des cartes d'entrée pour le Théâtre de Paris où aura lieu cette manifestation. Nous mettons au point les derniers détails d'organisation et nous pensons pouvoir commencer vers le 20 avril la distribution des cartes d'entrée à nos camarades qui en feront la demande pour eux et leurs familles que nous espérons satisfaire complètement.

Cette année, notre Assemblée aura à élire comme d'habitude le tiers de ses membres. Les noms des candidats ont été tirés au sort au cours de la réunion du Conseil du 4 mars et le bulletin de vote qui a été adressé à tous les camarades s'établit ainsi : Bardoux, Noireaux, Mathieu, Almey, Guillam, Dallet, Olivier, Muller, Derunder, Fauvel, Grillet, Sibiril, Bertrand, Eiselé, Bois, Lauté.

H. A.

LES VACANCES A BOULLEVILLE

Nous n'avions pu encore obtenir aucune indication précise quant à l'ouverture du Foyer de Bouleville que l'Office National avait complètement réédifié l'année dernière. On nous avait dit que certains travaux d'irrigation et de drainage des eaux ne permettait pas de nous faire savoir la date exacte d'ouverture, or l'Office National nous annonce que le Foyer de Bouleville pourra recevoir nos camarades à partir du 1^{er} mai prochain. C'est là une nouvelle que nous nous empressons de leur transmettre avec plaisir.

Nous remercions vivement l'Office National d'ouvrir Bouleville de bonne heure cette année, ce qui permettra à nos camarades de profiter de la campagne normande. Qu'ils nous adressent donc leurs demandes que nous nous empresserons de transmettre aux services

H. A.

CAISSE DE PRÉVOYANCE

Nous recommandons à nos camarades qui seraient en mesure de le faire de vouloir bien, dès à présent, acquitter leurs cotisations de 1939 à la Caisse de Prévoyance. De cette façon, leurs versements seront encaissés à partir de maintenant jusqu'au 11 novembre, ce qui nous donnera plus de temps et évitera la bousculade dans nos services.

D'avance, nous les remercions.

H. A.

LA LÉGION D'HONNEUR POUR LES BLESSÉS EN SERVICE COMMANDÉ

On sait que nos camarades blessés en service commandé ont, malgré tous les efforts tentés jusqu'à ce jour, été exclus du bénéfice de la Légion d'Honneur.

Les services du Ministère de la Guerre opposent toujours la condition d'avoir été blessés du fait et en présence de l'ennemi et cette barrière a été jusqu'à présent infranchissable. Nous avons cependant insisté souvent à ce sujet et avons même adressé à tous les Députés et Sénateurs des listes de cas typiques dont la seule lecture faisait crier à l'injustice. Notre camarade Maurice Dormann avait bien voulu se charger de déposer un projet de loi concernant nos camarades, ainsi que les grands invalides 100 %, article 12.

La question est reprise à l'heure actuelle et des mutilés à 100 % demandent également à obtenir la Légion d'Honneur pour leurs camarades blessés en service commandé.

Nous serions très heureux de voir ces camarades recevoir l'insigne tant attendu, espérant seulement que leur demande ne sera pas un obstacle à celle que nous avons formulée en faveur des 100 %, article 10.

Dans les jours qui viendront, nous aurons à nous occuper de cette question, car d'autres Parlementaires ont repris le projet déposé par notre camarade Dormann qui est devenu Sénateur.

H. A.

RÉDUCTIONS SUR LES AUTOCARS EN REMPLACEMENT

Nous avons fait connaître à nos camarades la teneur du projet de décret que M. de Monzie devait soumettre à la signature de Monsieur le Président de la République au sujet des cartes de remplacement des lignes d'intérêt secondaires supprimées. Nous savions que dans ce projet était enfin prévue une réglementation qui rétablissait en notre faveur la réduction de 75 % pour le mutilé, mais qui pour le guide ne prévoyait pas la gratuité de son transport, lui accordant simplement, comme au camarade, une réduction de 75 %.

C'est là un pas intéressant déjà fait pour le rétablissement de nos droits mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que c'est encore une fois les plus grands mutilés qui sont les victimes : Un aveugle de guerre se déplaçant paiera donc sur ces autocars, pour lui et son guide, demi-place, alors qu'un autre mutilé, qui a déjà la joie de circuler seul, aura une réduction de 75 %.

La Confédération a promis son appui à notre revendication, tendant à rétablir la gratuité de transport pour le guide et nous ne manquerons pas de nous élever constamment contre cette injustice.

Nous donnons ci-après, à titre de renseignement, le passage du décret sur la coordination du rail et de la route, qui nous intéresse particulièrement :

« Les tarifs voyageurs des entreprises routières de remplacement de trains de la Société Nationale des Chemins de Fer Français comporteront obligatoirement une réduction de 50 % sur le prix du billet simple en faveur des bénéficiaires ci-après de tarifs réduits sur les chemins de fer : abonnés ouvriers et scolaires, mutilés, familles nombreuses, voyageurs de commerce, militaires et marins auxquels il est fait application d'une réduction sur le tarif général en exécution du cahier des charges des chemins de fer, cette réduction étant toutefois portée à 75 % pour les mutilés et réformés de guerre qui bénéficient d'une réduction de 75 % sur les chemins de fer et pour le guide accompagnant l'invalides de 100 %, bénéficiant des dispositions de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919. »

DES AVEUGLES ANGLAIS PARTICIPENT A UN MATCH DE BRIDGE

Nous avons relevé dans le *Daily Telegraph* du 23 mars dernier, un article relatant un match de bridge que nos camarades aveugles de guerre anglais jouèrent à Newcastle. Nous l'avons traduit pensant que cela amusera les camarades qui s'intéressent au bridge ; à noter qu'il y avait deux équipes.

« Ce soir, à Newcastle-upon-Tyne l'équipe de Bridge de St-Dunstan's a joué son premier match et l'a perdu de très peu (820 points). L'équipe de St-Dunstan's était composée comme suit : Mr. E. Toft, Mr. H. Gover, Mr. P.-R. Coles et Mr. R. Graves.

« A leur arrivée à Newcastle, à 16 heures, ils ont joué une manche qui était radiodiffusée. Quoique devant le micro pour la première fois, ces aveugles de guerre étaient tout à fait à leur aise et ont donné une exhibition remarquable.

« Ensuite, ils ont commencé avec confiance leur premier match qu'ils auraient pu enlever facilement. Le fait est, qu'à la mi-temps, ils menaient, mais là leur manque d'expérience se faisait sentir et les joueurs de Newcastle remontaient le courant pour gagner en fin de compte. »

Cette séance étant publique, la vente des tickets a produit vingt guinées au profit de St-Dunstan's.

H. AMBLARD.

LOTERIE NATIONALE

Nous attirons instamment l'attention de tous nos camarades et de nos amis sur la nécessité qu'il y a d'éclairer le public au sujet de la Loterie Nationale.

Il est indispensable de faire remarquer que l'Union des Aveugles de Guerre participe au bénéfice procuré par la vente de billets des « Gueules Cassées ».

Trop de personnes, voire même d'Association, sont intéressés à établir une confusion dans l'esprit du public qui, croyant acheter des billets pour l'Union des Aveugles de Guerre, ne prend pas le billet des « Gueules Cassées ».

Il faut bien répéter que, pour les Aveugles de Guerre, il faut tenter sa chance avec un billet des « Gueules Cassées ».

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 1^{er} mars 1939, publié au *Journal Officiel* du 9 mars, sont promus au Grade d'Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur :

Doudard (Joseph Marie), ancien soldat du 132^e Régiment d'Infanterie.

Duverger (Auguste), ancien caporal du 277^e Régiment d'Infanterie.

Juillard (Maurice), ancien soldat du 21^e Bataillon de Chasseurs à Pied.

Legrand (Edmond Alphonse Léonce), ancien soldat du 96^e Régiment d'Infanterie.

Rousseau (Pierre Eugène Jean-Baptiste), ancien soldat du 77^e Régiment d'Infanterie.

Verrier (Albert Louis), ancien soldat du 315^e Régiment d'Infanterie.

Par décret du 29 janvier, publié au *Journal Officiel* du 2 février, notre camarade *Sautou* François, a été promu au grade de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

LA FAMILIALE DES SOLDATS AVEUGLES

Nous sommes informés que la « Familiale » donnera sa prochaine réunion le 16 avril, 10, rue des Messageries, Paris, de 14 heures à 18 h. 30. Cette réunion comprendra comme d'habitude, concert, goûter et sauterie.

ACHATS AVEC RÉDUCTION

Nous vous donnons ci-après une deuxième liste de Maisons Parisiennes qui acceptent de consentir à nos camarades une remise sur leurs achats au comptant. Cette liste vient s'ajouter à celle parue sur notre Bulletin de décembre 1938.

N° 27 — Articles de <i>Voyage</i> , maroquinerie	5 %
N° 28 — Appareils <i>d'éclairage</i> , lustrerie, chauffage électrique, appareils ménagers, etc... ..	15 à 35 %
N° 29 — Articles de <i>cuisine</i> , armoires métalliques	20 %
N° 30 — <i>Fauteuils</i> et canapés-lits	40 %
N° 31 — <i>Linoléum</i> , tapis caoutchouc, etc... ..	20 %
N° 32 — <i>Pneus</i> (selon marques)	10 à 18 %

NOS DÉLÉGATIONS

Une délégation de l'U.A.G. accompagnée du drapeau de notre Association, a assisté au service célébré pour les Morts et Disparus des Eparges, le samedi 4 mars, à midi, en l'Eglise Notre-Dame-des-Victoires.

Le vendredi 17 mars, à 15 heures, une plaque commémorative a été apposée rue Ernest-Psichari (Avenue de la Motte-Picquet) à l'endroit où, à la fin de la guerre, l'American Légion fut fondée.

Le Bureau de l'U.A.G. au complet, avec notre drapeau, assistait à cette cérémonie d'amitié franco-américaine. Avec l'Ambassadeur des Etats-Unis, notre camarade Ragner de l'American Legion et M. Champetier de Ribes, Ministre des Pensions, exaltèrent l'amitié des combattants de nos grandes Républiques.

Une délégation de l'U.A.G., accompagnée de notre drapeau, assistait à la messe célébrée le lundi 20 mars à 11 heures, en l'Eglise Saint-Louis-des-Invalides, à l'occasion du 10^e anniversaire de la mort du Maréchal Foch.

Le samedi 25 mars, à 14 h. 30, plusieurs administrateurs de l'Union, entouraient notre drapeau au Cimetière du Père-Lachaise pour rendre hommage aux Morts tchécoslovaques de la Grande Guerre, simple cérémonie de camarades qui n'oublient pas.

Chronique de l'U. A. G.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Rottée, nous font part de la naissance de leur septième enfant, né le 27 février 1939.

Notre camarade Teillet de La Chaize-le-Vicomte (Vendée) nous fait part de la naissance de sa petite fille, née le 21 janvier 1939.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Leroy de Fécamp (Seine-Inférieure), nous fait part du mariage de son fils avec Mlle Marical, célébré le 18 février 1939.

Notre camarade Lutz de Charrin (Nièvre), nous fait part du mariage de sa fille avec M. Antoine Simon, célébré le 11 février 1939.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès de notre camarade Bazinet Ferdinand de Limoges (Haute-Vienne), décédé le 3 mars 1939 à l'âge de 60 ans.

Né le 12 juillet 1879 à Vierzon (Cher), soldat au 12^e Escadron du Train, réformé à 100 % art. 10 pour cécité, il laisse une veuve et six enfants. Il était adhérent à la Caisse de Prévoyance.

De notre camarade Clavel Pierre, de Ferrals-les-Montagnes (Hérault), décédé le 12 mars 1939 à l'âge de 66 ans.

Né le 24 août 1873 à Ferrals, Brigadier au 15^e Escadron du Train, Clavel était réformé à 100 % article 10 pour cécité. Il laisse une veuve et deux enfants. Il était adhérent à la Caisse de Prévoyance.

De notre camarade Bignon Victor d'Eaubonne (S-et-O.), décédé le 2 mars 1939, à l'âge de 41 ans.

Né le 24 décembre 1898 à Paris, soldat au 121^e Chasseurs à pied, notre camarade fut blessé le 10 mai 1918 au Mont-Kemmel. Réformé à 100 % art. 10 pour cécité, Officier de la Légion d'Honneur et titulaire de la Médaille Militaire, il laisse une femme et deux enfants. Il était adhérent à la Caisse de Prévoyance.

De notre camarade Goujon René de Busloup par Pezou (L.et-Ch.), décédé le 11 mars à l'âge de 49 ans.

Né le 15 août 1890 à Busloup, soldat au 31^e d'Infanterie, notre camarade fut blessé le 26 décembre 1915 à Vauquois. Réformé à 100 % art. 10 pour cécité, titulaire de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre, il laisse une veuve et trois enfants.

De la mère de notre camarade Boulert de Douvrin (P-de-C.), décédé le 23 février à l'âge de 73 ans.

De la mère de notre camarade Bicheron de Mazargues (B-du-Rh.), décédée le 27 février 1939.

De la belle-mère de notre camarade Bouix du Puy (Haute-Loire), décédée le 24 février 1939, à l'âge de 86 ans.

De la femme de notre camarade Hassen ben Salem Kraiem de Teboulba (Tunisie), décédée le 21 février 1939.

De la belle-mère de notre camarade Teillet de la Chaize-le-Vicomte (Vendée), décédée le 1^{er} février 1939, à l'âge de 73 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

COTISATIONS 1939

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Loyer 10 francs, Bazinet 10, Bon 8, Picaud 5, Charrière A. 5, Aubert S. 10, Arlaud 20, Pérot 10, Bastide 5, de Chatillon 10, David E. 10, Chagniaud 5, Bousquet 5, Lutz 15, Barnabé C. 10, Olivet 10, Masson F. 5, Faudot 10, Pauvert 5, Quehen 10, Mazeaud 5, Goetsch 20, Goebel 10, Lafon L. 10, Barde 5, Piot 5, Lannes 10, Pluchot 5, Feghoul 5, Martin LC. 10.

Cotisations

Cressent, Loyer, Gerentes, Gironnet, Layec, Monribot, Larher, Mercadier, Bazinet, Chaigneau, Charrière, Picaud, Bon, Drouhot, Fauvergue, Hocq, Gautier J., Lefebvre G., Chabert, Aubert S., Millereau, Harter, Marceau, Leblond A., Paradis, Lallemant, Viard, Barday, Scotto Rinaldi, Huppé, Pérot, Calmès, Cabrillac, Chanson, Gauchet, Fillion, Chanut, Bicheron, Bastide, de Chatillon, Charpentier, Burnier, Molinié, Le Barzic, Vasseur, David E., Drapeau, Caudron, Houard, Chagniaud, Barret, Roillet, Bousquet, Royneau, Bourseillier, Vilette, Debout, Jeanniard, Feuilleul, Ménager F., Grousset, George L., Goethel, Jamet, Barnabé C., Gervaud, Portebois, Lesca-dieu, Allais, Le Gentil, Mitault, Nazaire, Champommier, Moulet, Turban, Chimbart, Berlemont, Masson F., Olivet, Faudot, Pauvert, Loulergue, Bouton, Guenier, Granet, Toudouri, Laclau, Quehen, Mazeaud, Gerbelli, Torrès, Benoit J., Moreau E., Robin G., Guillien, Adam J., Simon P., Martin M., Rubin, Chartier, Trubert, Moron, Lesade, Mangard, Teilhet, Pellier, Auliac, Gravet, Grispoir, Albert H., Bargoin, Coupey, Lapôtre, Vialatte, Van Audenaerde, Bonamy, Charles H., Béquart, Michel A., Mme Richez, Goebel, Crépin, Séguela, Espiard, Lafon L., Barde, Morizet, Donzelot, Vigny, (rachat), Courteix, Simon F., Schneider, Brice, Monnerie, Piot, Combarré, Dubois A., Guillemjouan, Aubineau, Dumont, Briel, Lannes, Bastion, Philibert, Marche, Fereyre, Fessard, Pluchot, Feghoul, Ducornet, Guillam, Teissier, Gatillon, Dubreuil, Passerieu, Tuloup, Fournier P., Renard, Marquette, Hautier, Hutin, Martin LC., Meunier J., Pardanaud.

**Compte-rendu de l'Assemblée annuelle
de la Régionale du Nord
le 19 Mars 1939**

Le Groupement a tenu son Assemblée annuelle le dimanche 19 mars 1939, Salle du Conservatoire de Musique de Lille. Elle a été précédée d'un déjeuner amical servi au restaurant Alcide et réunissant 38 convives.

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de Planquette, entouré de la Commission.

30 camarades sont présents : Planquette, Muret, Derunder, Brébion, Boé, Webber, Delaplace, Michel, Laignel, Declercq, Boulanger, Van Audenaerde, Charles Henri, Pottier, Fauvergue, Béquart, Torrebore, Guilbert, Vandersteenen, Truy, Vanluggène, Courty, Guillo, Berlemont, de Budt, Serdobel, Notelet, Richez, Bonamy. Le camarade Olivier, de Paris, ancien membre de la Régionale est également présent.

Excusés : Dozinel, Jourdain.

En ouvrant la séance, Planquette fait observer une minute de silence à la mémoire des deux camarades du Groupement du Nord décédés depuis un an : Maes Antonin et Martin Fernand, puis après avoir souhaité la bienvenue aux camarades qui sont venus nombreux malgré le mauvais temps, il présente le camarade Izaac, venu représenter le Bureau de Paris. Il rappelle que c'est ce dernier qui a créé, voici plus de seize ans, le Groupement et il est heureux de le retrouver parmi nous.

Izaac exprime en phrases aimables le même plaisir et se plaît à reconnaître le chemin parcouru par le Groupement depuis ses débuts ; il constate tout particulièrement l'excellente camaraderie qui unit tous les membres et après avoir adressé le salut amical de tout le Conseil de Paris, il assure l'Assemblée de tout le dévouement des dirigeants de l'Union.

Lecture du compte rendu de l'Assemblée annuelle du 20 mars 1938, qui est adopté, et du procès-verbal de la réunion de Commission d'Hazebrouck du 23 octobre qui est également adopté.

M. Piat, le dévoué trésorier, lit son rapport financier et le bilan du dernier exercice qui sont adoptés.

Planquette met aux voix le rapport moral de l'Union présenté par Amblard. Aucune observation n'est formulée à ce sujet et l'Assemblée félicite et remercie Amblard pour le travail qu'il a effectué.

Le rapport financier, présenté par le Trésorier de l'U.A.G., est mis en discussion. Brébion fait quelques observations sur l'augmentation, qu'il juge trop importante, de certains chapitres du budget, en particulier ceux de la caisse-maladie et des maisons de repos. Une discussion s'engage et après explications d'Izaac, le rapport financier est adopté.

Concernant les Maisons de repos, le Groupement du Nord émet le vœu que l'Union adresse à tous les propriétaires nous louant des maisons de repos, la liste des membres de l'Union appelés à séjourner chez eux, avec les dates de leur arrivée, ceci afin d'éviter que les logements ne soient pas en état lors de l'arrivée.

L'Assemblée aborde ensuite le problème de l'augmentation des pensions. Izaac fait un large exposé de l'état de la question et des perspectives qui s'offrent pour une réalisation plus ou moins proche. Après étude approfondie des diverses éventualités, l'Assemblée donne mandat au Bureau de mettre tout en œuvre pour obtenir un résultat dans le plus bref délai, demande que des efforts soient faits pour obtenir une augmentation de 20 % de nos différentes allocations, mais au cas où cela serait impossible, elle souhaiterait voir les efforts se porter plus spécialement sur une majoration aussi large que possible de nos allocations de grands invalides, de beaucoup les plus importantes, et qui s'appliqueraient à la totalité des membres. Elle fait entière confiance à ses dirigeants pour agir aux mieux des intérêts de la collectivité.

Il est parlé ensuite de la réalisation du statut des grands mutilés aux nouveaux bénéficiaires.

L'Assemblée constate avec regret que, neuf mois après le décret d'application, aucun membre ou presque n'a encore été mis en possession de son titre et des arrérages ; elle demande à nouveau au Bureau d'intervenir énergiquement auprès du Ministre pour lui rappeler les engagements qu'il avait pris à ce sujet et souhaite que d'ici très peu de temps tous les exclus soient enfin satisfaits.

Des questions sont posées sur certains sujets intéressant plus ou moins l'Union. Il y est répondu à la satisfaction des intéressés.

L'Assemblée réélit sa Commission à l'unanimité et désigne son Président pour la représenter à l'Assemblée de Paris.

Planquette, avant de clore la réunion, remercie l'Assemblée de sa bonne tenue, et espère que le camarade Izaac conserve de son second séjour parmi nous un excellent souvenir. Ce dernier ne peut que renouveler ses sentiments de profonde sympathie et souhaite au Groupement une longue prospérité, toujours dans le même esprit d'entente mutuelle et d'union complète, les camarades disséminés à travers la France renforçant l'unité matérielle et morale de l'Union et c'est en formulant le vœu de voir notre Association toujours plus unie et plus forte que l'ancien Président de l'Union clôture cette belle réunion, caractérisée comme toujours par une tenue parfaite tout au long des débats.

Le Secrétaire convoquera les membres de la Section en temps utile pour la réunion de Commission d'Hazebrouck.

Le Secrétaire,
Léon MURET.

**Procès-verbal de l'Assemblée annuelle
de la Section d'Algérie
le 26 Février 1939**

L'Assemblée annuelle a eu lieu le dimanche 26 février, à 10 heures, au Majestic-Bar, 33, rue Michelet à Alger.

Etaient présents : Abbas, Cassar, Chouquet, Douet, Gervaud, Gesta, Lauro, Mariani, Mimoun Lévy, Stafrach, Vuotto.

Ont envoyé leurs pouvoirs :

à *Douet* : Ben Khelifa, Abouharham Manahem, Fitas, Baretge ;

à *Mariani* : Feuillet, Lucchini, Abderahman, Djouama Djafer ;

à *Gervaud* : Bavouzet.

Le Président souhaite la bienvenue aux camarades présents tout en regrettant que le mauvais temps ait empêché ceux habitant l'intérieur d'assister à la réunion ; il leur adresse un cordial salut. Il adresse des félicitations particulières au camarade Lévy Mimoun qui n'a pas craint de faire 500 kilomètres sous une tempête pour assister à l'Assemblée.

Il fait ensuite un exposé de son dernier voyage à Paris et donne un aperçu des résultats obtenus à la réunion des Présidents de Section.

L'ordre du jour appelle la nomination du Bureau définitif. Sont élus par acclamations :

Président : Douet.

Vice-Président : Mariani.

Secrétaire : Stafrach.

Membres : Gesta, Cassar, Vuotto, Abbas.

Trésorière : Mme Douet.

Commissaire aux Comptes : Mme Mariani.

Après la présentation des différents vœux qui sont adoptés, une longue et amicale causerie s'établit. Avant de se séparer, les camarades présents chargent le Président de présenter à son prochain déplacement à Paris, le salut fraternel de la Section de l'Algérie et leurs remerciements au Bureau de l'Union, en particulier au Président Conan et au Secrétaire Général Amblard pour l'accueil chaleureux fait à la nouvelle Section et l'empressement qu'ils ont mis à donner droit à ses premiers desiderata concernant les maisons de vacances.

Le Président : DOUET.

**Procès-verbal de l'Assemblée annuelle
de la Départementale des Bouches-du-Rhône
le 12 mars 1939**

La Départementale des Bouches-du-Rhône était en liesse le dimanche 12 mars 1939. Tous étaient heureux de la présence parmi eux, aux diverses cérémonies de ce jour, de leur distingué Président et ami Conan.

A 9 heures, suivant le désir des donateurs, un drapeau offert par le Comité de Patronage de Mme Barthe, Présidente d'Honneur de la Section et de M. Rolland ; délégué régional des Blessés de la Face était béni dans la grande nef de l'Eglise des Réformés.

A 10 heures, l'Assemblée s'est tenue dans les Salons Longchamp. Avant d'ouvrir la séance, Dupuy souhaite une cordiale bienvenue à tous les présents exprime au Président Conan ses sentiments de vive gratitude pour avoir bien voulu, en se rendant à Marseille, nous donner une nouvelle preuve des sentiments fraternels des dirigeants de Paris à l'égard des Sections de Province. Il le prie d'être son interprète auprès des membres de Bureau de Paris pour leur exprimer la gratitude des membres de la Section. Dupuy salue respectueusement Mme Conan et les femmes de nos camarades, et remercie ceux-ci d'avoir répondu si nombreux à l'appel de leur Comité. Conan répond aux souhaits de bienvenue et assure ses camarades de ses sentiments tout particulièrement amicaux.

Sont présents : Adam, Bathelier, Broutin, Cabasson, Chabert, Chatillon, Chaullier, Corazza, Debatisse, Donadieu, Dupuy, Fargier, James, Lieutaud Louis, Michel Eugène, Michel Félix, Nicolaï J., Petit, Rieu, Scotto.

Excusés : Bicheron, Borla, Cholau, Justin, Liotaud Jean, Maille, Roubaud, Raybaud.

C'est avec plaisir que nous avons constaté parmi nous la présence de notre cher camarade Donadieu, grand mutilé entre tous.

Ont donné leurs pouvoirs :

A Dupuy : Gallo, Roubaud, Maille, Liotaud Jean, Chayne, Borla, Cholau, Poulain, Raybaud, Lacazotte, Aubin.

A Cabasson : Capitaine, Chimbert.

A Rieu : Bicheron, Vial.

A Chaullier : Justin.

Dupuy prie Mesdames Michel Félix, Chabert et Rieu de bien vouloir dépouiller les 35 enveloppes contenant les bulletins de vote destinés à l'élection du Conseil.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'Assemblée annuelle de Mars 1938, puis du rapport moral et du rapport financier de l'exercice 1938-1939.

Une minute de silence est observée en mémoire du Colonel Picot.

Le procès-verbal et le rapport moral sont adoptés.

Le rapport financier présentant un solde en caisse de 1.438 frs. 95, des félicitations et des remerciements sont votés pour M. Suzanne, commissaire aux comptes et M. Cumella, Trésorier.

Deux motions présentées par le Conseil de la Section sont adoptées à l'unanimité.

Notre ami Conan répond avec précision à toutes les questions posées par les camarades et nous documente sur l'étude qui est faite en vue d'obtenir une augmentation de certaines de nos allocations.

Dupuy remercie Conan d'avoir bien voulu renseigner tous les camarades.

On passe au résultat du vote : membres inscrits : 39, votants : 35.

Ont obtenu : Bicheron 30 voix, Chatillon 30, Chaullier 30, Dupuy 30, Fargier 30, Rieu 31, Scotto 32, Corazza 1, Cabasson 1, Nicolaï 1, 2 bulletins nuls.

Sont élus : Bicheron, Chatillon, Chaullier, Dupuy, Fargier, Rieu et Scotto.

La séance est levée à 11 h. 30.

A 11 h. 40, le drapeau fut remis officiellement par Mme Barthe, marraine du Fanion. Assistaient à cette manifestation : M. le Sénateur maire, M. Mercadier représentant le Préfet, un Officier représentant M. le Général Orly, M. Rolland, délégué régional des Gueules Cassées, Vuillet, Secrétaire-Général de la Confédération Départementale des Anciens Combattants et des délégués des diverses Associations des Victimes de la Guerre des Bouches-du-Rhône.

Mme Barthe, dans une allocution éloquente et de haute élévation de pensée, nous dit combien les Aveugles de Guerre étaient chers à son cœur. Dupuy remercia en termes émus, évoquant tous les souvenirs et le symbole que ses camarades et lui-même trouvent dans les plis de ce drapeau. Il dépeignit aussi la grande aspiration à la paix des cœurs et des esprits de ceux qui ont donné le plus précieux de leur être à la France et qui veulent que leurs enfants ne voient pas les horreurs qu'ils ont vécues.

Les enfants des camarades offrirent alors des corbeilles de fleurs à Mmes Barthe et Conan et un bouquet à notre ami Rolland. La Marseillaise fut jouée et chantée, de concert avec l'assistance. Des albums représentant la Maison des Aveugles de Guerre à Paris furent remis aux Officiels. Un apéritif d'honneur fut servi à tous les assistants et un amical banquet de 65 couverts réunit les membres de la Section et leur famille auxquels s'étaient joints quelques invités.

Nous avons été très heureux de compter parmi nos convives nos camarades : Hébréard, Président de la Section des Alpes-Maritimes, Vichet, Gauch et Mme Gauch, formant ainsi une amicale délégation des camarades de Nice.

Au dessert Dupuy prononça une chaleureuse allocution. Prirent ensuite la parole : Rolland des « Gueules Cassées », Puel des Amputés, Heurtaud, des Blessés Crâniens, Gouirand des Grands Invalides, ainsi qu'Hébréard.

Conan répond à tous et lève son verre à la prospérité de la Section et à la santé de nos camarades et de leurs familles.

Un bal plein d'entrain clôtura cette fraternelle journée. On se donna rendez-vous à l'année prochaine et l'on souhaita bon voyage à M. et Mme Conan.

Le Comité de la Section a été constitué comme suit :

Président : Dupuy, Vice-Président : Chatillon, Secrétaire : Chaullier, Conseillers : Bicheron, Fargier, Rieu, Scotto, Porte-drapeau : Rieu, Scotto.

AVIS DIVERS

Pavillon Loi Loucheur à céder, 4 pièces tout confort, grand jardin, bonne exposition, 16.000 francs comptant. Pas de frais de vente pour camarade réformé 100 %.

S'adresser directement au camarade Molinier, 39, rue des Anémones, Lagny (Seine-et-Marne).

●

A la suite du décès de sa femme, notre camarade Cochereau désirerait vendre sa maison située 106, rue Denfert-Rochereau au Mans (Sarthe) et comprenant :

1° Au rez-de-chaussée : couloir, vaste cuisine, salle à manger, cave, cellier, débarras.

2° Au premier étage : 3 chambres, pièce destinée à une salle de bains, non installée.

3° Cour avec W.-C. et hangar, jardin potager, poulailler, buanderie.

4° Grand grenier sur toute la maison.

Construction en meulières, couverture ardoises, puits avec pompe à main et pompe électrique, gaz, électricité.

S'adresser directement au camarade Cochereau, 106, rue Denfert-Rochereau, Le Mans, ou chez son fils : 25, avenue Lazare-Hoche, Chaville (Seine-et-Oise).

●

Notre camarade Douet, Président de notre Section d'Algérie nous communique qu'au cours d'une visite dans les Services du Gouvernement Général d'Alger, il a été avisé, qu'à l'exemple de la Société Nationale des Chemins de Fer Français, les Chemins de Fer Algériens ont décidé d'exonérer les guides des grands mutilés de guerre du paiement des frais de Gare et de Contrôle.

●

Pour faciliter la construction d'habitations familiales, profitez des nouveaux décrets qui exonèrent des droits de mutation et d'héritage les habitations construites cette année.

Demandez tous renseignements au camarade Fauvel, 1, rue des Jardins, Asnières (Seine), qui sera à l'Union pendant l'Assemblée Générale.

LISTE DE DONATEURS

Mme Genevey-Matton, Paris, 100 fr ; M^{me} Lebossé, Ste-Adresse (Seine-Inf.), 25 fr. ; Mme Coquerelle, Epinay-sur-Seine, 100 fr. ; Mme Condamin, Nice, 6 fr. ; M. Emery, Fresnes-en-Woevre (Meuse), 20 fr. ; M. François, Morteaux (Doubs), 40 fr. ; M. Blanchard, Paris, 10 fr. ; le Personnel et les Elèves du Lycée Lakanal, Sceaux (Seine), 100 fr. ; Mme Papineau-Couture, Westmount (Canada), 2.000 fr. ; M. Villevielle, Meudon (S.-et-O.), 20 fr. ; Société Dolfus-Mieg, Mulhouse (Haut-Rhin), 200 fr. ; notre camarade Robineau pour le Livre Parlé, 20 fr. ; Mme Albert Barré, Paris, 200 fr. ; M. G. Lévy, Paris, 200 fr. ; Mme Fischer, Menton (A.-M.), 11 fr. ; Mme Condamin, Nice, 6 fr. ; Mme A. Meyer, Paris, 100 fr. ; Mme Bernazeau, Angoulême, 25 fr. ; Anonyme, 500 fr. ; les Officiers de la Garnison de Rochefort, 200 fr. ; Mme Ramponi à Lugano (Suisse), 20 fr. ; Lycée St-Louis à Paris, 100 fr. ; M. Rémy Delaroière, Saultain (Nord), 100 fr. ; Mme Bourgeois à Paris, 20 fr. ; M. Gérard Dobède, Bath (Angleterre), 1.765 fr. ; Mme G. Half, Paris, 50 fr.

DONS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE

Notre camarade Deschamps, 20 fr. ; Commune de la Ferté-Alais (S.-et-O.), 45 fr.



Président d'Honneur
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, président de la République

Comité de Patronage

- | | |
|--|--|
| † M. Brieux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ; | Miss Grace Harper ; |
| † M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ; | Miss Winifred Holt ; |
| M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ; | Mme Léopold Kahn ; |
| † M. le général Balfourier ; | M. Krug ; |
| M. J. Ridgely-Carter ; | M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ; |
| M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ; | Mme la maréchale Maunoury ; |
| M. Maurice Donnay, de l'Académie française ; | M. Samuel Milbank ; |
| M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ; | M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ; |
| M. Fribourg, <i>Député</i> ; | M. Henry Paté, <i>Député</i> ; |
| Miss Alice Getty ; | † M ^e Henri-Robert, de l'Académie française, <i>ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ; |
| M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ; | M. le général Sainte-Claire-Deville ; |
| | † M. Vallery-Radot. |

